

## LES AIDES FINANCIERES :



Étudiant bénéficiant de la promotion professionnelle (CIF) (maintien du salaire)  
Contact : secteur de la vie scolaire  
IFPSS-NC / via DFPC ..... 24.38.46

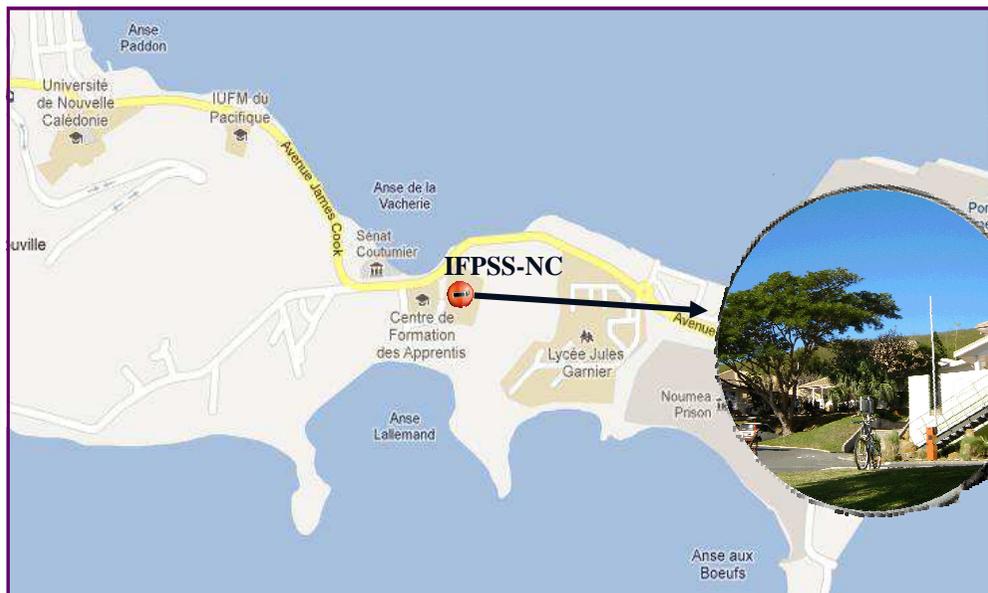
Étudiant demandeur d'emploi inscrit aux Agences pour l'Emploi :

- SEF à Ducos pour les résidents de la province Sud,
- EPEFIP à Lifou et/ou Maré pour les résidents de la province des Iles Loyautés,
- DTE à Koné pour les résidents de la province Nord.

*Pour tous les cas de prise en charge ne relevant pas des indications mentionnées ci-dessus, prendre contact avec :*

**LA VIE SCOLAIRE ☎ . 24.38.46**

## NOUS TROUVER.....



12, rue Juliette Bernard - BP 587 - 98845 Nouméa Cedex  
☎ (687) 24.38.99

**L'aide médico-psychologique (AMP)** exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. A ce titre, il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes en situation de handicap (que la déficience soit physique, sensorielle, mentale, cognitive, psychique, résulte d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant). Il peut également intervenir auprès des personnes dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur le plan physique psychique ou social.

Le rôle de l'AMP se situe à la frontière de l'éducatif et du soin..Par le soutien dans les gestes de la vie quotidienne l'AMP participe donc au bien être physique et psychologique de la personne.

## CONDITIONS D'ACCES :

Peuvent présenter les épreuves de sélection, les personnes âgées de 18 ans au moins. **Aucun diplôme n'est exigé.** Toutefois les titulaires d'un brevet des collèges, d'un BEP ou d'un certificat d'aptitude aux professions d'aide soignant, d'aide à domicile ou d'auxiliaire de puériculture et d'auxiliaires de vie et accompagnatrice de vie seront dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

## EPREUVES DE SELECTION (programme des épreuves) :

Les épreuves de sélection pour la formation d'aide médico-psychologique (AMP) comprennent :

- **Une épreuve d'admissibilité (\*)** consistant en un questionnaire d'actualité comportant dix questions. **DUREE : 1H30**

Les candidats qui auront obtenu au moins **10/20 à l'épreuve écrite seront convoqués pour l'épreuve orale d'admission.**

- **Une épreuve orale d'admission,** consistant en un entretien avec le jury sur la base d'un texte ou des questions remis au candidat **DUREE : 20 minutes**

## POURSUIVRE SA FORMATION :

**Les aides médico-psychologiques qui souhaitent entamer une autre formation du secteur social peuvent bénéficier d'allègements de formation s'élevant à :**

- \* 1/3 de la durée de la formation théorique des moniteurs éducateurs,
- \* 1/3 de la durée de la formation d'éducateur spécialisé à condition de justifier de 5 ans de pratique professionnelle en tant qu'aide médico-psychologique.
- \* L'allègement de 3 domaines de formation de la formation de technicien de l'intervention sociale et familiale

## LA FORMATION :

La formation d'aide médico-psychologique (AMP) est une formation professionnelle qui se déroule sur 12 mois à temps plein, incluant des périodes de formation à l'IFPSS et des périodes de stage en milieu professionnel. Elle comprend, en alternance :

- **495 h minimum de formation théorique à l'IFPSS,**
- **24 semaines de stage pratique**

**CERTAINS DIPLOMES  
DISPENSES DE**

**PERMETTENT DES ALLEGEMENTS ET  
DOMAINES DE FORMATION**



(\*) Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants **SONT DISPENSES DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE**

- \* Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale
- \* Mention complémentaire aide à domicile
- \* Diplôme professionnel d'aide-soignant
- \* Diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture
- \* BEP carrières sanitaires et sociales
- \* BEPA option services aux personnes
- \* BAPAAT
- \* CAP petite enfance
- \* CAPA services en milieu rural
- \* Diplôme d'Etat d'assistant familial
- \* Titre assistant de vie